

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	2

Date de convocation :

**15/07/ 2020**

Date d'affichage :

**15/07/2020**

## VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 21 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

**Absents et représentés** : Marc-André DABAT ayant donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN ayant donné pouvoir à Thierry BAUD

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°44/2020 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE PAYSAGE VERSAILLES-MARSEILLE (ENSP) ET LES COMMUNES DE ST-JEAN-ST-NICOLAS ET ORCIERES**

**Le Maire explique :**

L'ENSP de Marseille réalise un atelier montagne depuis plusieurs années dans le parc régional du Queyras et dans le parc national des Ecrins. Il s'agit, pour des étudiants de deuxième année, de se déplacer sur le terrain durant deux semaines afin d'étudier des cas concrets, à grande échelle. Monsieur le Maire a assisté l'année dernière, avec d'autres élus, au rendu de cet atelier et a ainsi rencontré les étudiants participant.

L'atelier pourrait cette année avoir lieu sur les communes de St-Jean-St-Nicolas et Orcières. Il convient pour cela de conventionner avec l'ENSP. Différentes pistes d'études ont été proposées : fermeture des milieux entre les zones d'alpage et les zones de bocage, possibilité de création d'un parking paysager entre le hameau et le plateau de la Coche, histoire et devenir du hameau de Costebelle.... La liste n'est pas exhaustive, les sujets sont nombreux et devront être définis avec l'ENSP.

Le coût de ce programme s'élève à 18 800€ pris en charge par l'ENSP, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes et le parc national des Ecrins. La commune de St-Jean-St-Nicolas prendra en charge, pour moitié avec la commune d'Orcières, les frais d'hébergement qui se fera au centre de vacances « La Pousterle » à Pont du Fossé. Le coût s'élève à 2 800€, réparti pour moitié entre les deux communes.

Le Maire explique l'intérêt apporté par ce partenariat pour les élus, les habitants, la commune et le territoire, mais également l'intérêt du sujet. En effet, les paysages constituent la singularité de notre vallée et contribuent à son attrait touristique.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

- ☞ **D'approuver** l'exposé du Maire,
- ☞ **D'autoriser** le Maire a signé la convention de partenariat entre l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage Versailles-Marseille et les communes de St-Jean-St-Nicolas et Orcières,
- ☞ **De dire** que la commune de St-Jean-St-Nicolas prendra à sa charge la moitié des frais d'hébergement, à savoir 1 400€, sur présentation d'une facture de la SAS la Pousterle.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**29 JUL. 2020**